



# AVIS PUBLIC D'ÉLECTION

## Vote par correspondance

### Scrutin du 7 novembre 2021

Par cet **AVIS PUBLIC**, Karina Verdon, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la ville.

1. Les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

- Poste de maire
- Poste de conseiller - district # 1 Léon-Giroux
- Poste de conseiller - district # 2 Georges-Jules-Beaudet
- Poste de conseiller - district # 3 Elzéar-Deguire;
- Poste de conseiller - district # 4 Hubert-Saint-Amour
- Poste de conseiller - district # 5 Julien-Cuierrier
- Poste de conseiller - district # 6 Édouard-Dumesnil

2. Toute déclaration de candidature à l'un de ces postes doit être produite au bureau de la présidente d'élection ou de l'adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant, aux jours et aux heures suivants :

DU : **17 SEPTEMBRE 2021**

AU : **1<sup>er</sup> OCTOBRE 2021**

JOURS	HEURES	
Lundi :	DE : 9 h à 12 h	DE : 13 h à 16 h
Mardi :	DE : 9 h à 12 h	DE : 13 h à 16 h
Mercredi :	DE : 9 h à 12 h	DE : 13 h à 16 h
Jeudi :	DE : 9 h à 12 h	DE : 13 h à 16 h
Vendredi :	DE : 9 h à 12 h	FERMÉ

**ATTENTION : Vendredi le 1<sup>er</sup> octobre 2021 le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.**

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, **entre 9 h 30 et 20 h**, aux dates suivantes

Jour du scrutin sera tenu le :	<b>Dimanche 7 novembre 2021</b>
Jour du vote par anticipation sera tenu le :	<b>Dimanche 31 octobre 2021</b>
Jour du vote au bureau de la présidente d'élection :	<b>Vendredi 29 octobre 2021</b>

4. **Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :**

- Votre domicile est sur le territoire de la municipalité et :
  - ❖ Vous êtes domicilié(e) dans un établissement de santé admissible<sup>1</sup>;
  - ❖ Vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne;
  - ❖ Vous aurez 70 ans ou plus le jour du scrutin;
  - ❖ Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
    - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
    - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(teuse) de la maladie;
    - présentez des symptômes de COVID-19;

<sup>1</sup> Les établissements de santé admissibles sont les centres hospitaliers, les CHSLD, les centres de réadaptation et les résidences privées pour aînés inscrites au registre constitué en vertu de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* et les centres hospitaliers et les centres d'accueil au sens de la *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris*.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande en communiquant avec la présidente ou le président d'élection au plus tard le mercredi 27 octobre 2021.

La façon de faire votre demande et sa validité varient selon votre situation :

- Si votre domicile n'est pas dans la municipalité, votre demande doit être faite par écrit et sera conservée pour toutes les élections et les référendums suivant la réception de la demande.
- Si vous êtes domicilié(e) et que vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande peut être verbale ou écrite et sera valide uniquement pour le scrutin en cours.
- Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande peut être verbale ou écrite et sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 4 octobre 2021.

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec la présidente d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente d'élection au plus tard le vendredi 5 novembre 2021 à 16h30.

5. J'ai nommé pour agir à titre de **secrétaire d'élection** Madame Chantal Paquette.
6. Vous pouvez joindre la présidente d'élection ou joindre la secrétaire d'élection désigné à cette fin, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous :

**342, chemin du Fleuve, Coteau-du-Lac (Québec) J0P 1B0**

**Présidente d'élection :**  
**Téléphone : (450) 763-5822 poste 224**

**Secrétaire d'élection :**  
**Téléphone : (450) 763-5822 poste 225**

**DONNÉ À COTEAU-DU-LAC**, le 8<sup>e</sup> jour du mois septembre 2021.

La présidente d'élection,



Karina Verdon



## CERTIFICAT DE PUBLICATION

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE VAUDREUIL-SOULANGES  
VILLE DE COTEAU-DU-LAC**

Je, soussignée, Karina Verdon, présidente d'élection de la Ville de Coteau-du-Lac, MRC de Vaudreuil-Soulanges, certifie que j'ai publié l'avis public portant sur le déroulement du scrutin d'élection du 7 novembre 2021, conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis, à chacun des endroits suivants :

- Sur le site Internet de la ville et le babillard de l'hôtel de ville, le 8 septembre 2021.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Coteau-du-Lac, ce 8 septembre 2021.

La présidente d'élection

Karina Verdon